

Compte Rendu du Conseil Municipal du 08/04/2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le 8 AVRIL, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 1er Avril 2010, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. VANNIER, HAFIDI, Mmes AHMED, DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, MM. GARNIER, LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER Adjoints au Maire,

Mme MADI, MM. ROS, MALEME, Mme KOUAME, MM. KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, M. RUER, Mmes GRARE, DESCAMPS, M. PAUPERT, Mme LENOURY Conseillers Municipaux,

<u>Excusées</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusées</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. MONINO	M. MAIZA	M. MILIA	M. ZAHIR
Mme THEURIER-AZZOUZ	M. AIT BOUALI	M. BEAUDET	Mme DERKAOUI
Mme FOURNIER	Mme RATZEL-TOGO	M. DEL MONTE	Mme GRARE
Mme KELEBE	Mme LE BIHAN	Mme KARMAN-SUCH	Mme LATOUR
M. VINCENT	M. SALVATOR	M. KAMALA	M. KARMAN
Mme M'DAHOMA-MOHAMED	M. LOGRE	M. MENIA	Mme LENOURY
Mme SANDT	M. VANNIER		

Absents : M. GUERRIEN, Mme CHIBAH, MM. MINIMBU, AUGY
Mme AHMED pour les questions n°56-57-59-60-61-62-63-64-65-66.

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 039 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 18 février 2010

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 18 février 2010

QUESTION N° 040 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Adoption du budget primitif 2010

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyens "Tous ensemble pour Aubervilliers" les membres des groupes " Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2010, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes 43 211 542 euros

FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes 99 186 231 euros

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

FIXE le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement de ce budget à 12 035 521 €.

QUESTION N° 041 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : fixation des taux 2010 des taxes directes locales

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyens «Tous ensemble pour Aubervilliers» s'étant abstenus, les membres des groupes " Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

FIXE les taux des contributions directes comme suit :

Taxe d'Habitation : 15,41 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 24,19 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 29,69 %

DIT que ces taux seront portés sur l'état 1259 COM que le maire signera

ADOpte pour l'année 2009 un produit attendu des trois taxes locales de 37 319 913 euros.

QUESTION N° 042 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : adoption des subventions 2010 aux associations

A l'unanimité.

APPROUVE l'attribution des subventions telles que définies dans le tableau pour une somme globale de 7 589 150 €

QUESTION N° 043 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Adoption du budget primitif 2010 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH)

A l'unanimité.

APPROUVE le budget primitif 2010 du SSIDPAH, tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération soumis au conseil, et équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 188 830 €
----------	-------------

Recettes	1 188 830 €
----------	-------------

DIT que le présent budget est voté au niveau de chaque groupe fonctionnel, le Maire étant autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même groupe fonctionnel, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

QUESTION N° 044 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre la ville et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune. Régularisation 2008.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention de mutualisation et de mise à disposition de services pour l'année 2008 entre la Ville et la Plaine Commune.

QUESTION N° 045 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du pacte financier et du Programme Pluriannuel des Investissements 2010-2015 de la communauté d'agglomération Plaine Commune

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus

APPROUVE les orientations relatives au pacte financier 2010-2015 telles qu'inscrites dans la délibération du Conseil Communautaire du 2 février 2010, c'est-à-dire, volonté de maintenir une capacité de désendettement préservée à 12 ans ; objectif de réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement de 51,6 M€ nets de subvention par an sur la période du pacte financier ; hypothèse d'une évolution des dépenses de gestion maintenue à 2,5 % par an de compte administratif à compte administratif ; augmentation du taux de la cotisation foncière des entreprises à la hauteur de la marge de manœuvre ouverte par l'évolution des taux ménage ; maintien du montant de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sur la base de son montant de 2010 tout en travaillant sur de nouveaux critères de répartition ; volonté de ne pas augmenter la fiscalité ménage au niveau intercommunal.

DIT que ces orientations seront reconsidérées si nécessaire en fonction des conséquences de la clause de revoyure de la réforme de la fiscalité locale prévue courant 2010 et en fonction de la réalisation des hypothèses financières du pacte et de l'exécution du Programme Pluriannuel des Investissements. (PPI).

QUESTION N° 046 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention d'objectifs entre la bourse du travail et la Commune d'Aubervilliers pour les années 2010 à 2012.

A l'unanimité.

AUTORISE la signature de la convention d'objectifs entre la Bourse du travail et la commune d'Aubervilliers pour les années 2010 à 2012.

QUESTION N° 047 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury au SIGEIF

A l'unanimité.

APPROUVE la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury.

QUESTION N° 048 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention de partenariat avec l'AP-HP pour le dépistage de la rétinopathie diabétique

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour le dépistage de la rétinopathie diabétique.

AUTORISE le Maire à accepter que le centre municipal de santé soit attributaire gratuitement d'un rétinographe pour réaliser les examens de dépistage de la rétinopathie diabétique.

AUTORISE le centre municipal de santé à participer au réseau de dépistage de la rétinopathie diabétique.

QUESTION N° 049 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Mise en œuvre du dispositif Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE)-passerelle

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyens «Tous ensemble pour Aubervilliers» ayant voté contre

APPROUVE la création de 20 Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi – passerelle,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions et avenants nécessaires à la conclusion de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi – passerelle, les contrats de travail individuels, les mises à disposition aux entreprises ainsi que les conventions de formation,

SOLLICITE la participation financière de l'Etat et de tout autre partenaire de ces dispositifs,

QUESTION N° 050 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - renouvellement d'un contrat passé avec MME HAMMOUD Alice engagée en qualité de émdecin généraliste, au centre munciipal de santé

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire, à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de 3 ans, un médecin généraliste

AUTORISE en conséquence Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement,

DIT que la rémunération de ce médecin non titulaire sera calculée sur la base de 77,16 € les 2 heures.

QUESTION N° 051 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Abandon de créances sur le lot n°42 interdit à l'habitation au 19 bis rue des Gardinoux (bâtiment C)

A l'unanimité.

DECIDE de procéder à l'abandon de la créance s'élevant à six cent cinquante quatre Euros et soixante seize centimes (654,76 euros) due par les anciens propriétaires du lot n°42 situé 19 bis rue des Gardinoux à Aubervilliers bâtiment C,

DIT que la dépense sera imputée au budget du service communal d'hygiène et de santé au 504 678 12 de l'exercice en cours.

QUESTION N° 052 -1- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de maintenance des équipements téléphoniques des bâtiments communaux pour les années 2009 à 2011. Approbation des projets d'avenants n°1 aux lots, n°1 "maintenance matérielle, maintenance logiciel" et lot n°2 "maintenance dépannage, interventions et configuration des autocommutateurs".

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°2 «maintenance dépannage, interventions et configuration des autocomms sur matériel de marque Alcatel indépendants du réseau Mairie, petits travaux de câblages» avec la société ETIT, relatif au marché de maintenance des équipements téléphoniques des bâtiments communaux pour les années 2009 à 2011.

A la liste initiale du parc entretenu ci-annexée, sont supprimés les matériels déployés dans les établissements suivants :

- PLIE
- P.I.J
- ECOLE MATERNELLE PAUL DOUMER
- ECOLE MATERNELLE PIERRE BROSOLETTA FIRMIN GEMIER
- PMI VILLETTE

En conséquence, cet avenant a pour effet de réduire le montant initial du marché en le ramenant de 5 947,80 € HT à 4 915,80 € HT faisant ressortir ainsi une moins-value de 1 032,00 € HT, soit – 17,35%.

QUESTION N° 052 -2- RAPPORTEUR Jean-François MONINO

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°1 « maintenance matérielle, maintenance logiciel (mise à niveau des autocoms par rapport aux dernières versions des systèmes d'exploitation), assistance téléphonique et télémaintenance » avec la société TTE TRANSEL, relatif au marché de maintenance des équipements téléphoniques des bâtiments communaux pour les années 2009 à 2011.

A la liste initiale du parc entretenu ci-annexée, est ajouté le matériel suivant, aux prix indiqués ci-après :

SITE	PABX	CAPACITE	Prix forfaitaire Annuel HT
Ecole P. Brossolette	NEXSPAN XC	4A + 4N	95,80 €
Ecole F. Gemier	NEXSPAN XC	8A + 8N	172,60 €
Ecole J.J Rousseau	NEXSPAN XC	8A+ 8N	176,60 €
Point Information jeunesse	NEXSPAN XC	4A+ 4N	95,80 €
PMI Vilette	NEXSPAN XC	8A +8N	172,60 €

En conséquence, cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial du marché en le portant de 9 074,28 € HT à 9 783,68 € HT faisant ressortir ainsi une plus-value de 709,40 € HT, soit + 7,82% .

QUESTION N° 053 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots n° 10-11-26 et 27 correspondant à deux appartements et deux caves, appartenant aux Consorts FERRIGNI.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir l'appartement et les caves lots n° 10-11-26 et 27 situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant aux Consorts FERRIGNI.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 138.060 €, libres de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 054 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 51 rue Sadi Carnot, bâtiment A, cadastré U n° 50 : acquisition des lots n° 1 et 4 correspondant à un local commercial et un appartement, appartenant à la succession HAMIDOUCHE, gérée par la DNID.

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir le local commercial et l'appartement, lots n° 1 et 4, situés 51 rue Sadi Carnot bâtiment A à Aubervilliers, cadastré U n° 50, appartenant à la succession HAMIDOUCHE Madjid, gérée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 128160 €, valeur occupée.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 055 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : 16 rue de la Nouvelle France à Aubervilliers, parcelle bâtie de 1201 m², cadastrée AX 48, cession au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

A l'unanimité.

DECIDE de céder la parcelle cadastrée AX 48 située 16 rue de la Nouvelle France à Aubervilliers, d'une superficie de 1201 m² au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

FIXE le prix de la cession à 760.000 €, valeur occupée, majoré des frais de notaire dus par la commune au moment de l'acquisition.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 056 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Adhésion à l'association VOISINS SOLIDAIRES

A l'unanimité.

DECIDE d'adhérer à l'association « Voisins Solidaires »

VERSE la cotisation pour l'année 2010, d'un montant de 4 500 euros (quatre mille cinq cents euros) à l'association « Voisins Solidaires. »

QUESTION N° 058 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de création, d'entretien et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune et désignation du représentant de la commune au sein de la CAO du groupement de commande.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation du marché public de création, d'entretien et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer le(s) marché(s) issu(s) du groupement de commandes pour ce qui concerne la ville d'Aubervilliers.

DESIGNE Jean-François MONINO membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Gérard DEL MONTE comme membre suppléant de Jean-François MONINO.

QUESTION N° 059 - RAPPORTEUR Christine RATZEL TOGO

OBJET : Approbation de la convention 2010-2012 avec l'association Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention entre la commune d'Aubervilliers et l'association « Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois », passée pour les années, 2010, 2011 et 2012.

QUESTION N° 060 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO

OBJET : signature des conventions d'objectifs avec l'association "Le BALADI CENTER" et l'association du "ARAB ORTHODOX SPORT CLUB BEIT JALA "situées en Palestine et attribution de subventions.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec les associations suivantes :

- l'« Arab Orthodox Sports Club de Beit Jala »,
- le « Baladi Folklore Dancing Group de Beit Jala ».

ATTRIBUE la somme de quatre mille euros à chacune de ces associations.

QUESTION N° 061 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Approbation des nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2010/2011 : restauration scolaire et goûters.

A l'unanimité.

APPLIQUE à compter du 2 septembre 2010 le barème suivant :

<u>Tranches quotient familial</u>	<u>Tarifs</u>
0 € à 105,00 €	0,30 €
105,01 € à 150,00 €	1,10 €
150,01 € à 200,00 €	1,85 €
200,01 € à 275,00 €	2,20 €
275,01 € à 350,00 €	2,55 €
350,01 € à 460,00 €	2,95 €
460,01 € à 610,00 €	3,50 €
610,01 € à 760,00 €	3,95 €
760,01 € à 920,00 €	4,15 €
920,01 € et plus	4,35 €
Sans justificatifs de ressources	3,60 €
Le goûter sera facturé	0,61 €

FIXE

1. Pour les familles "sans justificatifs de ressources" un tarif forfaitaire de 3,60 € révisable en commission sociale.
2. Pour les classes transplantées à Piscop un tarif forfaitaire de 2,55 € pour les familles ne bénéficiant pas déjà d'un tarif.
3. Pour les groupes d'élèves non rationnaires habituels le plein tarif de 4,35 €.
4. La facturation 1 jour sur 2 pour la prestation des enfants qui bénéficient d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

QUESTION N° 062 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Avenant n° 1 à la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances-Loisirs - Année 2010

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen «Tous ensemble pour Aubervilliers» ayant voté contre

APPROUVE : les termes de l'avenant n°1 à la convention passée entre la Commune et l'Association Aubervacances-Loisirs, pour l'année 2010,

AUTORISE : le Maire à signer le présent avenant

QUESTION N° 064 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA

OBJET : Demande d'autorisation présentée par la société "Auber Métaux" en vue d'exploiter au 56-58 rue Villebois Mareuil à Aubervilliers (93300) une activité de stockage et de récupération de métaux relevant de la législation des Installations classées et de la Protection de l'environnement.

A l'unanimité.

DECIDE de donner un avis défavorable à la présente demande d'autorisation.

QUESTION N° 065 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Secteur Vilette/ Quatre Chemins à Aubervilliers : ZAC des Impasses - Approbation du programme des équipements publics

A l'unanimité.

DONNE son accord sur le principe du déplacement du terrain de jeux de la rue des cités et de sa reconstitution dans la ZAC des Impasses en deux espaces (terrain d'évolution, aire récréative).

Le coût des travaux de réalisation de cet équipement s'élève à 310 483 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par SEQUANO Aménagement.

APPROUVE les modalités d'incorporation de cet équipement dans le patrimoine de la commune à savoir :

- La commune sera propriétaire de l'équipement
 - Cette rétrocession interviendra à l'achèvement des travaux.
-

QUESTION N° 066 - RAPPORTEUR Malika AHMED

OBJET : Charte du mobilier commercial : règlement définissant les conditions d'occupation du domaine public par les commerçants

A la majorité des membres du conseil, Madame AHMED s'étant abstenue

DECIDE de valider le principe et la mise en place de la charte de mobilier commercial définissant les conditions d'occupation du domaine public par les commerçants.

DECIDE de valider les moyens de mise en œuvre (modalités d'application, dispositif de surveillance, campagne de communication) afin de l'appliquer sur l'ensemble de la ville à partir du 1^{er} mai 2010.

QUESTION N° 057 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Signature d'une convention d'objectifs avec l'Association de la Nouvelle Génération Immigrée (ANGI) pour les années 2010 à 2012

A l'unanimité.

QUESTION N° 058 - RAPPORTEUR

OBJET : Approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de création, d'entretien et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune et désignation du représentant de la commune au sein de la CAO du groupement de commande.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation du marché public de création, d'entretien et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer le(s) marché(s) issu(s) du groupement de commandes pour ce qui concerne la ville d'Aubervilliers.

DESIGNE Jean-François MONINO membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Gérard DEL MONTE comme membre suppléant de Jean-François MONINO.